



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction des relations
européennes et internationales
et de la coopération

Campus d'été 2010 Europe-international

Appel à projets

Préambule

Le développement de la mobilité des étudiants et la généralisation d'une période d'étude, de formation, ou de stage à l'étranger figuraient parmi les principales priorités du ministère, lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne du deuxième semestre 2008.

La France est ainsi à l'origine des décisions prises, en avril dernier, par les 46 ministres réunis à Louvain dans le cadre du processus de Bologne, qui ont notamment fixé pour objectif, à l'horizon 2020, que 20% des diplômés aient pu effectuer une période de mobilité au cours de leurs études.

Un parcours d'étude international présente au-delà de l'enrichissement culturel et linguistique qu'il procure aux étudiants, un intérêt majeur pour leur future insertion professionnelle et s'avère évidemment particulièrement bénéfique dans le domaine de la recherche, en raison de son internationalisation croissante.

L'édition 2009 a montré l'importance du rôle que les Campus d'été pouvaient jouer dans l'intensification des échanges avec d'autres pays. Ce dispositif constitue, en effet, une excellente incitation pour les étudiants étrangers à construire un parcours d'étude dans lequel la France occupera une place prépondérante, tout en suscitant des liens privilégiés qui auront pour effet de promouvoir une dynamique de mobilité chez les étudiants français.

Les Campus d'été intégrés dans la vie de l'établissement participent pleinement à sa stratégie d'ouverture internationale. En facilitant les échanges, ils permettent de répondre aux multiples besoins de mobilité internationale, et d'impulser de futurs accords bilatéraux ou multilatéraux de reconnaissance de diplômes entre établissements partenaires.

Cet appel à projets doit aussi permettre aux établissements de saisir l'opportunité qui leur est offerte de mettre en œuvre les initiatives les plus variées, et d'expérimenter les modules les plus innovants, dans l'objectif de faire évoluer les cursus qu'ils proposent.

Les conditions spécifiques des Campus d'été, et notamment leur environnement international doivent inciter les organisateurs à rechercher la pluridisciplinarité, à faire preuve de créativité, et à mettre en pratique des méthodes pédagogiques favorisant la participation active des étudiants.

Quant au choix des problématiques, leur articulation avec des thèmes culturels, en synergie avec les valeurs du territoire, devra être développée, dans l'optique des travaux menés en Avignon par la Commission « Culture et Université ».

Par ailleurs, les Campus d'été peuvent constituer des occasions exceptionnelles de rencontre avec les acteurs du monde socio-économique, paraissant notamment pouvoir répondre aux préoccupations des responsables d'Ecoles doctorales qui doivent, depuis la réforme de 2006, être en mesure de proposer une offre de formation complémentaire distincte des séminaires de laboratoire.

De manière plus large, la participation de professionnels, praticiens, ou experts en matière de recherche ne peut qu'être encouragée pour les futurs Campus d'été, dans l'objectif de développer des mobilités de stage ou de proposer des initiations à la recherche.

L'appel à projets comporte les deux volets suivants :

1^{er} volet : programmes d'études courts destinés aux étudiants souhaitant mettre à profit les mois d'été pour suivre un enseignement spécialisé ou interdisciplinaire en relation avec leur domaine d'études, et avoir ainsi l'opportunité de travailler avec des étudiants et des enseignants plurinationaux, dans le contexte particulièrement favorable de la période des vacances.

Ces programmes d'études courts, **inscrits dans les stratégies des établissements en matière d'ouverture internationale**, seront intégrés dans les cursus d'enseignement de l'établissement d'enseignement supérieur (EES) présentant le dossier, ou comporteront, à tout le moins, une articulation explicite avec ses différents domaines d'enseignement.

Outre la formation complémentaire procurée aux étudiants, ces programmes d'études courts poursuivront l'objectif d'étendre, de consolider et de structurer les coopérations et partenariats de l'établissement organisateur.

2^{ème} volet : modules d'accueil et d'intégration des étudiants européens et internationaux en « mobilité longue » dans l'établissement d'enseignement supérieur organisateur, ou dans un autre établissement appartenant au même Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Il s'agit de stages de préentrée adaptés aux besoins spécifiques des étudiants étrangers, en 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, pour leur offrir les conditions d'accueil les plus propices à leur rapide intégration, et favoriser ainsi la réussite de leur cursus et de l'ensemble de leur séjour.

Dès leur arrivée en France, ces étudiants bénéficieront donc d'une période d'accompagnement, durant laquelle ils pourront perfectionner leur pratique linguistique, tout en bénéficiant d'une première initiation à la culture française, et en étant sensibilisés aux approches spécifiquement françaises des disciplines et des textes.

Ces modules d'accueil et d'intégration pourront être **enrichis par l'apport d'une thématique**, transversale aux champs disciplinaires ou aux matières choisis par les étudiants pour leur mobilité en France, qui pourrait judicieusement recouper des thèmes historiques et culturels locaux.

Un tel ajout à la session d'intégration paraît, en effet, de nature à renforcer la motivation des étudiants. Le fait d'aborder certaines problématiques pourra susciter leur intérêt à réfléchir en langue française et les aider à commencer à le faire.

Des étudiants français inscrits dans l'établissement pourraient être invités à participer aux ateliers thématiques organisés pour les étudiants étrangers, multipliant ainsi les opportunités de rencontre propices à leur rapide intégration.

Critères d'éligibilité relatifs aux deux volets

-Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux établissements d'enseignement supérieur.

-L'ensemble des documents relatifs à la présentation, à la mise en œuvre, ainsi qu'au suivi du projet, y compris le compte rendu final, **seront transmis au ministère, revêtus de la signature du chef de l'établissement.**

-Si les établissements d'enseignement supérieur font appel à des **responsables d'organismes associatifs ou à des coordinateurs de réseaux pour les aider à concevoir et à organiser leur Campus d'été**, la contribution de ces derniers devra être précisée, afin de faire notamment ressortir le détail des prestations qui leur seraient confiées.

-La demande de subvention ainsi que le budget prévisionnel du programme devront figurer obligatoirement dans l'annexe budgétaire (page 9) téléchargeable.

-La subvention attribuée par le ministère ne pourra pas représenter la totalité du budget global, ni être, en aucune manière, affectée à la rémunération des enseignants, ou à l'organisation d'une autre manifestation, colloque ou forum, se déroulant en parallèle du Campus d'été.

- La proportion minimale d'étudiants étrangers devra être supérieure au tiers de l'effectif étudiant accueilli.
- **Période** : du samedi 26 juin au dimanche 19 septembre 2010.
- **Durée minimale** : une semaine correspondant à 25 heures d'enseignement.
- **Lieu** : les Campus d'été se dérouleront en France, dans les locaux de l'établissement organisateur, sauf en cas de réelle impossibilité, ou de choix dûment justifié par la nécessité d'opter pour un mode d'organisation adapté au sujet choisi, ou de prendre en compte l'accord de coopération existant avec l'établissement d'un autre pays.

L'examen du projet en vue de sa sélection est subordonné au respect de ces critères dans le dossier de candidature.

Dans l'hypothèse où le compte rendu d'exécution ferait ensuite apparaître leur absence de respect lors du déroulement de la session, l'octroi de la subvention pourrait être remis en cause et donner lieu à l'émission d'un titre de perception.

Principales caractéristiques

A-des programmes du 1^{er} volet

-le mode d'organisation devra :

- permettre de sélectionner des **étudiants européens et internationaux** correspondant à la « cible » décrite par les organisateurs.
- privilégier la constitution de groupes d'études de **niveau homogène**.
- permettre de faire appel à des enseignants **européens ou internationaux, en nombre adapté à celui des étudiants**, pour favoriser l'encadrement et les plus larges échanges.
- permettre de faire appel en fonction de la thématique choisie à des **enseignants issus du monde professionnel**, susceptibles de favoriser l'organisation d'ateliers, d'études de cas et de visites extérieures.
- favoriser la **disponibilité des enseignants en dehors des heures d'ateliers et de formation**,
- prévoir, dans toute la mesure du possible, une forme de « **tutorat** » des étudiants.

-conditions de séjour :

- Les séjours des **étudiants** seront organisés **dans le cadre des structures d'accueil universitaires existant sur le Campus ou à proximité**. En cas de réelle impossibilité, des formules économiques d'hébergement et de restauration seront recherchées.
- Pour les **enseignants**, il conviendra de privilégier les **modes d'hébergement et de restauration leur permettant de passer le maximum de temps avec les étudiants**.

-**Des programmes sociaux** (visites, spectacles) seront prévus en fonction de l'organisation des journées de travail, selon les disponibilités budgétaires et les possibilités offertes par chaque ville ou région.

B-des programmes du 2^{ème} volet

-**le mode d'organisation sera conçu en adéquation avec les conditions de mobilité des étudiants inscrits pour le semestre ou l'année universitaire**, ce module d'accueil et d'intégration devant, a priori, se dérouler la ou les semaines de leur arrivée précédant la rentrée.

-**le mode d'organisation devra :**

-permettre de faire appel à des **enseignants en nombre adapté à celui des étudiants**, pour favoriser l'encadrement et les plus larges échanges.

-privilégier la constitution de **groupes d'études de niveau homogène**, visant aussi à obtenir une répartition suffisante des étudiants de même nationalité.

-favoriser la **disponibilité des enseignants en dehors des heures de formation**.

-prévoir d'offrir une forme de « **tutorat** » aux étudiants.

-favoriser les **rencontres et les échanges avec des étudiants français inscrits dans l'établissement**.

-**Des programmes sociaux** (visites, spectacles) seront prévus en fonction de l'organisation des journées de travail, selon les disponibilités budgétaires et les possibilités offertes par chaque ville ou région.

Principaux objectifs et critères d'attribution

En continuité avec l'appel à projets 2009, les **cinq grandes priorités suivantes** sont maintenues :

-favoriser la mobilité des étudiants.

-promouvoir l'attractivité de l'enseignement supérieur.

-faire vivre les sites universitaires en dehors des périodes traditionnelles d'enseignement.

-intégrer les Campus d'été dans la vie de l'établissement et dans sa stratégie d'ouverture internationale.

-impulser des coopérations internationales avec d'autres établissements et créer des synergies.

A- des programmes du 1^{er} volet

Les thématiques choisies devront être intégrées dans les cursus existants ou être conçues en cohérence avec les enseignements dispensés durant l'année universitaire par l'établissement organisateur.

En outre, la priorité sera donnée aux Campus d'été :

-qui présenteront une **forte composante multidisciplinaire** et pourront ainsi constituer, pour les étudiants, l'occasion unique d'explorer des champs de connaissance originaux et diversifiés, et de rencontrer des étudiants et des enseignants de disciplines différentes.

La possibilité d'une approche pluridisciplinaire dans un contexte européen et éventuellement mondial nous paraît, en effet, constituer l'un des atouts majeurs des programmes d'études courts.

-dont les thématiques se prêtent difficilement à une longue période d'études à l'étranger, mais pour lesquels **des programmes intensifs de courte durée peuvent apporter une réelle valeur ajoutée au parcours de formation de l'étudiant.**

-dont les thèmes étudiés présenteront de **nombreuses ouvertures dans le domaine de la recherche fondamentale ou dans celui de ses applications** et offriront ainsi aux étudiants une première approche en matière de recherche, susceptible d'orienter leurs futurs choix.

Une telle « initiation » à la recherche devrait être aussi destinée à favoriser la constitution des réseaux des jeunes chercheurs de demain.

-dont les sujets traités seront notamment **orientés vers le monde professionnel**, et permettront de mutualiser expériences, savoir-faire et compétences européennes et mondiales pour une meilleure formation des futurs acteurs de la profession.

En règle générale, **le contexte convivial d'un Campus européen d'été nous paraît particulièrement propice au renforcement hautement souhaitable des liens existant entre l'établissement organisateur, les collectivités territoriales et les entreprises de la même ville ou de la même région.**

-dont la **thématique sera innovante**, notamment dans le cadre de la définition ou de l'apport d'une **dimension européenne** dans le sujet concerné.

Ensuite, seront pris en compte parmi les critères d'attribution :

-la **qualité des objectifs du programme et la pertinence des résultats escomptés**, notamment en matière de **projets de création de diplômes doubles ou conjoints, ou de cotutelles de thèse.**

-le nombre et la qualité des **coopérations établies avec des établissements européens ou internationaux.**

-la **reconnaissance académique prévue** sous forme de délivrance de crédits ou de validation de modules d'Ecole doctorale.

-les dispositions prévues en matière de **diffusion et d'exploitation des résultats du programme et l'impact susceptible d'en résulter pour l'établissement organisateur.**

-les efforts déployés par les organisateurs, en cas de **projet ayant déjà bénéficié du soutien financier du ministère**, afin de présenter pour 2010 des programmes largement renouvelés, et, le cas échéant, d'éviter les difficultés rencontrées lors d'éditions antérieures.

Enfin, comme le soutien du ministère ne peut, en aucune manière, correspondre à un mécanisme de pérennisation, en cas de programmes à vocation récurrente, la priorité sera donnée aux projets dont les responsables auront indiqué les **recherches de financement et l'ensemble des démarches effectuées dans l'objectif d'obtenir la pérennisation du projet présenté.**

B- des programmes du 2^{ème} volet

L'appel à projets intègre, pour la deuxième année, un **module d'accueil et d'intégration** destinés aux étudiants étrangers inscrits en « mobilité longue » dans l'établissement organisateur, ou dans un autre établissement du PRES.

Il s'agira de donner à ces étudiants la possibilité de **se familiariser, dès leur arrivée, avec leur futur environnement**, en leur présentant l'établissement, leurs futurs enseignants ainsi que des étudiants français inscrits dans l'établissement, et de leur offrir **une véritable « immersion » linguistique et culturelle.**

L'attractivité de notre enseignement supérieur ne peut que s'en trouver renforcée, et ces modules peuvent aussi avoir un impact positif sur la motivation des étudiants à acquérir, au cours de leur séjour, la maîtrise du français si elle ne figurait pas initialement parmi leurs priorités.

L'enseignement de la langue française étant désormais en déclin dans un certain nombre de pays, il convient, à tout le moins, d'en cultiver le goût chez les étudiants étrangers ayant choisi la France pour y effectuer leur mobilité.

La priorité sera donnée aux Campus d'été :

- prévoyant d'accueillir un **nombre d'étudiants en relation avec le nombre d'enseignants-encadrant envisagé**, pour favoriser les contacts dans les groupes de travail.
- prévoyant l'organisation de **cours intensifs de français-langue étrangère adaptés à la diversité de niveau des étudiants étrangers en début de mobilité.**
- prévoyant la mise à disposition d'**outils pédagogiques modernes**, notamment en laboratoires de langues.
- prévoyant des méthodes d'enseignement favorisant le **travail en groupes.**
- prévoyant une **initiation à la méthodologie universitaire spécifique à la France**, en présentant notamment les principales caractéristiques de « l'argumentation à la française ».
- prévoyant l'acquisition d'éléments de vocabulaire ou de méthodes d'analyse propres à certaines disciplines.
- prévoyant d'aider les étudiants à acquérir les outils qui leur permettront ensuite de prendre des notes en français, durant les cours.
- prévoyant, en complément de l'enseignement dispensé du français, **l'organisation d'ateliers thématiques ou d'études de cas**, éventuellement sous formes de visites.
- prévoyant **l'organisation d'un tutorat**, pour que chaque étudiant étranger puisse bénéficier dès son arrivée du « référent » qui l'accompagnera tout au long de son séjour.
- prévoyant une **évaluation de l'impact du Campus d'été sur la réussite ultérieure des étudiants**, en ayant bénéficié.

Dossier de candidature

Le [formulaire de candidature](#) du présent appel à projets est téléchargeable à partir de ce lien, ainsi que [l'annexe budgétaire](#) (voir page 9) et la fiche récapitulative destinée à la mise en ligne.

Dépôt des demandes

Les dossiers comportant :

- le [formulaire de candidature 2010](#), y compris [l'annexe budgétaire](#), dûment remplis et revêtus de la signature du chef d'établissement.
- la [fiche récapitulative](#) destinée à la mise en ligne.

seront transmis **au plus tard le mardi 22 décembre 2009**

- **par voie électronique** à martine.de-nadaillac@education.gouv.fr
- **ainsi que par voie postale, en deux exemplaires, le cachet de la poste faisant foi.**

sous enveloppe indiquant :

REPONSE A L'APPEL A PROJETS CAMPUS D'ETE 2010

Direction des Relations européennes et internationales et de la coopération
à l'attention de Martine de Nadaillac
110, rue de Grenelle
75 357 Paris SP 07

Sélection des projets et notification des décisions

A la suite de leur examen par la commission d'évaluation réunie à cet effet, les projets sélectionnés bénéficieront du **label des Campus d'été 2010** et du **soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**.

La notification des décisions interviendra au début **du mois de février 2010**.

Compte rendu final

A l'issue du Campus d'été, un compte rendu du déroulement de la session, comportant pour l'ensemble des rubriques figurant dans le formulaire d'inscription y compris en matière budgétaire, les résultats définitifs obtenus, sera transmis, **revêtu de la signature du chef de l'établissement, par voie postale, en deux exemplaires, pour le 17 décembre 2010, au plus tard.**